

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## Chronique Politique.

On écrit de Paris, à l'Union de l'Ouest :

Il est évident que tout s'organise ou plutôt se désorganise à Versailles pour obliger l'Assemblée à rentrer dans Paris. Tous les ministères déclarent que les services ne peuvent marcher avec la moitié des bureaux à Versailles et l'autre moitié à Paris. Si M. Thiers avait voulu faire Versailles capitale, il fallait d'abord y laisser la direction générale des postes et des télégraphes. Versailles, par suite du départ de ces deux directions, se trouve en retard pour les communications avec les départements et l'étranger. M. Thiers voudrait, après les élections complémentaires, décider l'Assemblée à quitter Versailles comme gage de réconciliation avec Paris. Mais j'ai causé ce matin avec plusieurs députés de la majorité qui sont toujours très-opposés au retour à Paris, et doivent interpellier le gouvernement sur le système d'organisation administrative qui isole de plus en plus Versailles.

En attendant, il y a déjà un certain nombre de députés qui sont venus fixer leur résidence à Paris.

Si l'Assemblée avait voulu empêcher l'exécution des plans qui tendent à la ramener à Paris, il fallait adopter l'urgence sur la proposition de M. le baron Ravinel et de ses 17 collègues qui, dans la séance du 1<sup>er</sup> juin, ont demandé la nomination d'une commission de quinze membres chargée d'étudier immédiatement les moyens de pourvoir d'une façon convenable à l'installation des différents ministères à Versailles. Aujourd'hui 12 juin, aucun rapport n'a encore été fait sur cette proposition et déjà les ministres qui étaient à Versailles sont presque tous réinstallés à Paris.

## LES ÉLECTIONS DE PARIS.

On lit dans le Français :

Déjà à Paris on commence à s'occuper des élections. La Gazette de France propose à la presse de s'entendre sur une liste à recommander aux électeurs parisiens, « liste où les noms n'auraient pas de signification politique aigue, sorte de réunion de notables. » Nous sommes, pour notre part, très-désireux de voir la presse ne pas recommencer la faute qu'elle a commise aux élections dernières, et ce n'est pas de nous que viendra aucun obstacle à cette entente.

Toutefois, nous ne pouvons nous dissimuler l'effet que produira sur plusieurs un appel semblable venant d'un journal qui, en province, donne au contraire comme mot d'ordre électoral l'exclusivisme le plus absolu. Déjà le Siècle répond à la Gazette avec quelque aigreur que M. Janicot n'aurait pas songé à cet ingénieux système de conciliation dans une ville gagnée d'avance à la légitimité. On a plus d'autorité à parler de tolérance quand on la pratique là où on est le plus fort. Ajoutons que, selon nous, la presse de Paris n'a pas cette fois de liste à faire.

C'est aux électeurs, c'est surtout à la bourgeoisie commerçante de Paris qu'il appartient de former des comités, de dresser une liste.

Paris doit élire, le 2 juillet prochain, 21 représentants à l'Assemblée nationale. Il n'est pas sans intérêt de donner quelques notes sur les représentants qui sont à remplacer :

Victor Hugo (214,169 voix). — Démissionnaire. Caribaldi (280,065 voix). — Le patriote italien s'est démis de son mandat.

Gambetta (191,211 voix). — A opté pour le Bas-Rhin, s'est démis de son mandat à la suite de la ratification des préliminaires de la paix.

Rochefort (163,248 voix). — Démissionnaire ; arrêté et transporté à Versailles, où il attend son jugement.

Delescluze (153,897 voix). — Démissionnaire ; membre de la Commune, membre du Comité de salut public, ministre de la guerre, tué sur une barricade.

Lockroy (134,635 voix). — Démissionnaire ; arrêté au commencement du mois de mai ; conduit à Versailles ; prisonnier à Chartres.

Gambon (129,475 voix). — Démissionnaire ; membre de la Commune ; disparu.

Ranc (126,562 voix). — A donné sa démission, d'abord comme député, ensuite comme membre de la Commune.

Malon (117,253 voix). — Démissionnaire ; membre de la Commune ; prisonnier.

Clémenceau (95,048 voix). — Démissionnaire.

Floquet (93,348 voix). — Démissionnaire.

Gournet (91,643 voix). — Démissionnaire ; membre de la Commune ; délégué à la sûreté générale de la Commune ; disparu.

Ledru-Rollin (76,736 voix). — A refusé son mandat.

Razoua (74,115 voix). — Démissionnaire ; membre de la Commune, commandant de l'École militaire ; disparu.

Joigneaux (153,314 voix). — A opté pour la Côte-d'Or.

Schœlcher (149,918 voix). — A opté pour la Guadeloupe ; arrêté par la Commune, en compagnie de M. Cernuschi, au concert des Tuileries.

Henri Martin (139,155 voix). — A opté pour le département de l'Aisne.

Dorian (128,197 voix). — A opté pour le département de la Loire.

Jules Favre (93,121 voix). — A opté pour le département du Rhône.

Millière (73,145 voix). — Démissionnaire ; tué pendant les journées de mai à Paris.

Félix Pyat (141,118 voix). — Démissionnaire ; membre de la Commune, membre du Comité de salut public ; disparu.

On lit dans la Patrie :

On vient, par suite de la signature du traité de paix définitif, de procéder à la délimitation du territoire laissé à la France autour de Belfort. La largeur de ce territoire, qui n'était d'après le premier projet que de 5 kilomètres, est portée à 14. Sa possession augmente dans des proportions notables l'importance stratégique de cette ville.

Les ouvrages de Belfort, qui ont souffert du bombardement, vont être relevés et augmentés ; en outre, plusieurs points situés en avant vont être fortifiés et formeront des ouvrages avancés destinés à défendre les abords de la place. Tous les hommes spéciaux approuvent les modifications apportées au traité primitif en ce qui concerne Belfort. Malgré le sacrifice que nous faisons d'un autre côté, ce sacrifice ne nous affaiblit pas, et la compensation que nous avons obtenue est de beaucoup supérieure à la perte que nous avons faite.

Le gouvernement helvétique a montré ouvertement sa satisfaction des arrangements nouveaux, relatifs à Belfort, et les membres de l'état-major fédéral l'ont visité tout récemment et ont témoigné aux habitants la plus vive sympathie.

D'après l'Echo français, le maréchal Mac-Mahon serait décidé à ne point conserver le commandement de Paris. Si cette nouvelle venait à se confirmer, et nous avons tout lieu de le croire, tout le monde regretterait que l'honorable maréchal eût cru devoir prendre cette détermination.

Il est vrai que plus d'une fois certaines difficultés se sont élevées entre lui et M. le chef du pouvoir exécutif ; mais c'est précisément pour ce motif que nous le verrions avec peine se retirer.

Au reste, si, comme on le prétend, son successeur devait être M. le général Ladmirault, nous aurions la certitude que le commandement de Paris resterait dans des mains aussi fermes que justes et loyales.

## LE COÛT DE L'INSURRECTION.

Les dommages matériels subis par la ville de Paris, à la suite de l'insurrection, sont évalués, par un correspondant du Daily Telegraph, à 34 millions par jour, c'est-à-dire à plus d'un milliard par mois. Ce milliard se décompose ainsi :

La solde des 200,000 gardes nationaux à 1 fr. 50 par jour, 300,000 fr. ; la solde des femmes et des enfants de gardes nationaux, en comptant 50 centimes par tête, 100,000 fr. ; munitions et frais de guerre, 500,000 fr. ; perte de la journée de travail de 300,000 ouvriers, à 6 fr. la journée, 1,800,000 fr. ; de ces 1,800,000 fr. on peut retrancher la solde des gardes nationaux, ce qui donne 1,500,000 fr. ; pertes de ceux qui emploient des ouvriers, 600,000 fr. ; pertes des fabricants des articles de Paris, 2 millions 500,000 fr. ; pertes générales du commerce, 10 millions ; pertes sur la vente des vivres, à la suite de la fuite de 800,000 individus, 2,400,000 fr. ; pertes sur la fabrication des bâtiments, pour la même cause, 2,400,000 francs ; pertes par l'éloignement et la non-arrivée de 150,000 provinciaux et étrangers, par le manque de leurs achats et autres dépenses, 9 millions ; pertes sur les logements non loués, 2 millions ; dépenses de l'armée de Versailles, 3 millions. Total, plus de 34 millions par jour.

Encore faudrait-il ajouter au calcul du Daily Telegraph les pertes énormes résultant des valeurs détruites par l'incendie de Paris. Peut-être alors arriverait-on à cette conviction que la guerre civile nous a coûté plus encore que la guerre étrangère.

Pour les articles non signés P. GODET.

## Faits Divers.

En quinze jours Paris s'est transformé d'une façon merveilleuse, les rues ne conservent plus aucun vestige de cette guerre furieuse et acharnée.

Les magasins ont repris leur physionomie, les boulevards sont remplis de promeneurs, la vie revient, on le sent partout ; les grandes maisons de commerce font déjà des affaires, les ateliers se préparent à rouvrir prochainement. Les gares de chemins de fer amènent des voyageurs, bientôt Paris sera ce qu'il était autrefois, brillant, magnifique, superbe... et toujours la première ville du monde.

— Malgré la chute de la Commune et le rétablissement de la tranquillité, il règne encore, paraît-il, une certaine agitation dans quelques quartiers de la capitale. C'est ainsi que lundi soir, les postes de La Villette ont été doublés, et que des troupes ont été dirigées de ce côté par mesure de précaution, à la suite de l'arrestation de deux hommes de mauvais mine surpris dans les environs du musée de Cluny, au moment où ils se disposaient à sortir par une bouche d'égoût.

Hâtons-nous d'ajouter qu'aucun désordre ne s'est produit.

Il ne faut pas se dissimuler, du reste, qu'un nombre fort respectable d'insurgés ont échappé jusqu'ici aux recherches de la police.

Il est question de faire une nouvelle perquisi-

tion dans les catacombes, où l'on suppose qu'une partie de la garnison du fort de Bicêtre s'est réfugiée.

D'un autre côté, Vincennes et Montreuil sont infestés de fuyards communaux, et, malgré de fréquentes battues, le bois n'est pas sûr une fois la nuit venue.

— Un certain nombre de particuliers n'ayant pas restitué les fusils et carabines de guerre ou les revolvers dont ils étaient détenteurs, M. le maréchal Mac-Mahon vient d'annoncer, par une circulaire adressée aux maires, que toute personne en la possession de laquelle on trouverait des armes de ce genre serait arrêtée et traduite devant un conseil de guerre.

— Les administrations publiques dont les bâtiments ont été incendiés s'occupent de leurs nouvelles installations.

La préfecture de la Seine s'est établie depuis quelques jours au palais du Luxembourg.

La préfecture de police doit s'installer prochainement dans la nouvelle caserne de la Cité.

Le ministère des finances prendra l'ancien ministère de la Maison de l'empereur, qui n'a pas été incendié, et les anciens bureaux de l'administration des beaux-arts, avec une partie de la caserne du Louvre.

Conseil d'Etat est maintenant rue de Grenelle ; à l'ancienne ambassade d'Autriche.

La Cour des comptes va s'installer rue de Bellechasse, dans la caserne des cent gardes.

La Caisse des dépôts et consignations doit, dit-on, établir provisoirement son administration dans les Magasins Réunis, place du Château-d'Eau.

La Légion-d'Honneur, en attendant la reconstruction du palais du quai d'Orsay, aura ses bureaux à l'hôtel des Invalides.

— On affirme que l'armée de Paris quittera la capitale le 15.

50,000 hommes resteront à Versailles, 50,000 iront à Lyon, et le reste sera réparti entre les divers dépôts des départements.

C'est, dit-on, le général Douai qui commanderait les troupes de Lyon.

— Le conseil de guerre de la 21<sup>e</sup> division militaire a jugé, dans les audiences des 6, 7 et 8 courant, les communards de Limoges, c'est-à-dire les meneurs de l'insurrection du 4 avril, qui a eu pour effet l'assassinat du brave colonel Billet, du 4<sup>e</sup> cuirassiers. Deux ont été condamnés à la peine de mort par contumace ; ce sont les nommés Reybérrolles et Elie Dubois ; les autres ont été condamnés à trois, deux et un an de prison.

La ville de Limoges est tranquille.

— Le conseil de guerre de Marseille a tenu le 12 juin sa première audience. Une foule considérable y assistait.

Dès l'ouverture des débats, les accusés ont récusé la compétence du conseil. Celui-ci s'est déclaré compétent, et a fait ensuite l'appel de cent-soixante témoins.

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le maréchal Mac-Mahon est venu à Versailles, pour s'entendre avec M. Thiers au sujet de la grande revue de l'armée que l'Assemblée nationale doit passer dimanche à Paris.

On pense que M. Thiers saisira l'occasion de cette revue pour chercher à obtenir de l'Assemblée qu'elle revienne siéger dans la capitale.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8,  
Et de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

## VENTE

Aux enchères publiques.

DE

### DIVERS IMMEUBLES

Appartenant au mineur Jean GASNAULT,

Situés dans les communes du Coudray-Macouard, Distré, Courchamps, Artannes, Saint-Just-sur-Dive, Méron et Montreuil-Bellay.

Les adjudications auront lieu, SAVOIR :

Pour les immeubles situés dans les communes du Coudray-Macouard, Distré, Courchamps et Artannes :  
Le dimanche 2 juillet 1871, à midi, en la salle de la Mairie de la commune du Coudray-Macouard ;  
Et pour les immeubles situés communes de Saint-Just-sur-Dive, Méron et Montreuil-Bellay :  
Le dimanche 9 juillet 1871, à midi, en la salle de la Mairie de la commune de Saint-Just-sur-Dive,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, commis cet effet.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Joseph Guérineau, domestique, demeurant à Antoigné,

Agissant au nom et comme tuteur du mineur Jean Gasnault, issu du mariage de Jean Gasnault et de dame Guérineau, décédés au Coudray-Macouard,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

Et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le 1<sup>er</sup> juin 1871, enregistré, ce jugement homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Gasnault, sus-nommé, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le 2 mai 1871, enregistré ;

En présence du sieur Pierre Clérambault, propriétaire-cultivateur, demeurant au Coudray-Macouard,  
Au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur Gasnault ;

Il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant au mineur Gasnault, savoir :

Le dimanche 2 juillet 1871, à midi, en la salle de la mairie du Coudray-Macouard,

Pour les immeubles situés communes du Coudray-Macouard, Distré, Courchamps et Artannes ;

Et le dimanche 9 juillet 1871, à midi, en la salle de la mairie de Saint-Just-sur-Dive,

Pour les immeubles situés dans les communes de Saint-Just-sur-Dive, Méron et Montreuil-Bellay.

#### DÉSIGNATION

des biens à vendre.

Commune du Coudray-Macouard.

1<sup>er</sup> LOT.

Une maison, située au bourg du Coudray-Macouard, composée de deux chambres, dont une à cheminée, grenier sur le tout, cour au-devant des bâtiments, un hangar, une cave, un petit jardin, puits à eau, le tout en un seul tenant, joignant au nord les héritiers Becquet, au levant la succession de la veuve Gasnault, avec droit de passage avec chevaux et charrettes au profit de cette dernière pour communiquer à la voie publique, au midi le sieur Rebeilleau, et au couchant la rue Galardon ;

Sur la mise à prix de douze cents francs..... 1,200 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

Une maison, située au Coudray-Macouard, rue

A reporter. 1,200 »

Report. 1,200 »

Galardon, composée d'une chambre basse à cheminée, une écurie au couchant, grenier couvert en ardoises sur le tout, un autre grenier au-dessus de la courdoire qui conduit aux caves et dans l'une desquelles il existe un pressoir et une cuve faisant partie dudit immeuble, le tout en un seul tenant, joignant au nord Mahou, au levant le logement désigné au 1<sup>er</sup> lot, au midi et au couchant Charbonneau, droit de passage avec chevaux et charrettes sur la cour du logement désigné au 1<sup>er</sup> lot ;

Sur la mise à prix de mille francs..... 1,000 »

3<sup>e</sup> LOT.

Un jardin, d'une contenance de 2 ares 75 centiares, situé audit bourg du Coudray-Macouard, au canton du Bellay, renfermé de murs, joignant au nord et au levant le chemin, au midi Chaudron et au couchant Louis Abraham ;

Sur la mise à prix de cent cinquante francs... 150 »

4<sup>e</sup> LOT.

Cinq ares 50 centiares de vigne, situés aux Ruaux, joignant au nord Sallot, au levant Louis Riolland, au midi François Abraham et au couchant René Gerbier ;

Sur la mise à prix de soixante francs..... 60 »

5<sup>e</sup> LOT.

Quatre ares 88 centiares de terre et luzerne, situés à la Bonde, joignant au nord le cours d'eau, au levant Beausse-Fournier, au midi le chemin des Prés-Rateau et au couchant le chemin de Bron ;

Sur la mise à prix de cent trente francs..... 150 »

6<sup>e</sup> LOT.

Cinq ares 50 centiares de terre, en forme de hache, ensemencés en blé, situés aux Ajumeaux, joignant au nord Louis Guibert, au levant Bonnet, Guérécheau et autres, au midi Bonnet et les héritiers Saillant, et au couchant Lecompte et autres ;

Sur la mise à prix de soixante francs..... 60 »

7<sup>e</sup> LOT.

Un are 32 centiares de terre non ensemencés, coupés par la grande route, situés aux Places, joignant au nord M. Gauron, au levant Louis Fournier, au midi René Guichard, et au couchant Joseph Letivant ;

Sur la mise à prix de quinze francs..... 15 »

Commune de Distré.

8<sup>e</sup> LOT.

Quinze ares 50 centiares de terre ensemencés en blé, situés à la Butte-Joulin ou Mortefond, joignant au nord la veuve Gennevaire, au levant Henri Riolland, au midi Vincent Mahou, et au couchant le chemin de Distré à Chétigné ;

Sur la mise à prix de trois cent soixante-dix francs..... 370 »

9<sup>e</sup> LOT.

Treize ares 75 centiares de terre en luzerne, situés aux Augrenelles, joignant au nord le marais de Distré, au levant Jean Langlois, au midi

A reporter. 2,985 »

Report. 2,985 »

le chemin, et au couchant Sébille ;  
Sur la mise à prix de cent soixante-quinze francs..... 175 »

10<sup>e</sup> LOT.

Huit ares 50 centiares de terre en luzerne, situés aux Augrenelles, joignant au nord le marais de Distré, au midi le chemin, au levant Jean Langlois, et au couchant Clérambault ;

Sur la mise à prix de cent francs..... 100 »

Commune de Courchamps.

11<sup>e</sup> LOT.

Un are 32 centiares de bois-taillis, situés à la Haute-Butte, faisant partie d'un plus grand morceau se partageant aux Fagots avec le sieur Gasnault André, Louis Riolland, Maurice Milou et autres ;

Sur la mise à prix de quinze francs..... 15 »

12<sup>e</sup> LOT.

Dix-sept ares 94 centiares de terre, en blé, situés au canton des Roches-Bourches, ou le Haut-de-Malveau, joignant au nord Foucher-Courtaud, au levant les héritiers Genevrais, au midi le chemin du Coudray à Courchamps et au levant Charbonneau ;

Sur la mise à prix de deux cent soixante francs 260 »

13<sup>e</sup> LOT.

Seize ares 46 centiares de terre, en blé, situés au canton de Carriou ou Montjou, joignant au nord Louis Charpy, au levant Jean Langlois-Taillé, au midi le chemin de Courchamps à la route et au couchant Babin ;

Sur la mise à prix de deux cent quarante francs 240 »

Commune d'Artannes.

14<sup>e</sup> LOT.

Cinq ares 50 centiares de terre, en luzerne, situés à la Haie-Grielle, joignant au nord le chemin du Coudray à Rocheville, au levant Foucault et au couchant Vincent Guillot ;

Sur la mise à prix de deux cents francs..... 200 »

Commune de Saint-Just-sur-Dive.

15<sup>e</sup> LOT.

Une petite maison, située au bourg de Mollay, composée d'une chambre basse à cheminée, antichambre et grenier au-dessus, petite cour derrière ; le tout joignant au nord la veuve Boislard, au levant la rue, au midi Joseph Fontaine et au couchant Joseph Ballu ;

Sur la mise à prix de six cents francs..... 600 »

16<sup>e</sup> LOT.

Deux petites écuries ne formant qu'un corps de bâtiments, une de ses écuries sans couverture, situés au bourg de Mollay, rue Pichaud, joignant au nord ladite rue, au levant Ballu, au midi le même, et au couchant Phelipon ;

Sur la mise à prix de cent cinquante francs... 150 »

17<sup>e</sup> LOT.

Cinquante-sept ares 54 centiares de terre, situés au canton de Fougerey, joignant au nord Rebeilleau, au levant Fourreau, au midi Guillot, et au couchant M. Mauxion ;

Sur la mise à prix de mille francs..... 1,000 »

A reporter. 5,725 »

Report. 3,725 »

18<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 89 ares 21 centiares de terre labourable, dont une partie ensemencée en seigle, situés aux Moinesses, joignant au nord Maslard, Colleau, Hardouin et autres, au levant Guillot et autres, et au couchant Maslard et Renault ;

Sur la mise à prix de trois mille quatre cents francs..... 3,400 »

19<sup>e</sup> LOT.

Trois ares 10 centiares de terre ou moitié d'un plus grand morceau, situés au Pâtis-de-Mollay, joignant au nord la commune de Mollay, au levant Rebeilleau, au midi François Blanchard, et au couchant Joseph Guérineau, co-partageant ;

Sur la mise à prix de cent cinquante francs... 150 »

20<sup>e</sup> LOT.

Huit ares 25 centiares de terre, à la Casse ou les Pâturaux, joignant au nord Guérineau, au levant le chemin de Mollay à Montreuil, au midi Joseph Ballu, et au couchant le chemin de Mollay ;

Sur la mise à prix de cent cinquante francs... 150 »

21<sup>e</sup> LOT.

Trois ares 50 centiares de vigne, au canton des Pâturaux, joignant au nord Guérineau, au levant le chemin de Mollay à Montreuil, au midi Dubois, et au couchant la rivière ;

Sur la mise à prix de cent francs..... 100 »

22<sup>e</sup> LOT.

Onze ares 76 centiares de terre, situés aux Moinesses, joignant au nord Ruais, au levant Leroy, au midi le vendeur, et au couchant Chollet ;

Sur la mise à prix de deux cents francs..... 200 »

23<sup>e</sup> LOT.

Onze ares de terre, situés Derrière-les-Champs, joignant au nord la femme Dubois, au midi Poitevin et autres, au couchant Ballu, et au levant Guérineau ;

Sur la mise à prix de deux cents francs..... 200 »

24<sup>e</sup> LOT.

Trente-sept ares 57 centiares de terre, ensemencés en blé, situés au canton des Ajoux, joignant au nord Pichaud, Guillot et autres, au levant Guérineau, au midi le chemin, et au couchant Poitevin et Harard ;

Sur la mise à prix de cinq cent vingt francs... 520 »

25<sup>e</sup> LOT.

Cinq ares 50 centiares de vigne, situés au Champ-de-Lançon, joignant au nord Bertrand, au levant et au midi Guérineau, et au couchant François Guillot ;

Sur la mise à prix de soixante-dix francs.... 70 »

26<sup>e</sup> LOT.

Trente-sept ares de terre, situés au Salut-de-la-Bonne-Dame, joignant au nord Dutour, au levant le chemin, au midi Bertrand et au couchant Blanchard et autres ;

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs 650 »

27<sup>e</sup> LOT.

Vingt ares de terre en forme de hache, situés au canton de la Guiche, joignant au nord Guérineau, au levant le chemin de St-Just à Méron, au

A reporter. 11,165 »

Report. 11,165 »

midi Ruais et au couchant Mauxion ;

Sur la mise à prix de quatre cent vingt francs. 420 »

28<sup>e</sup> LOT.

Trois ares 60 centiares de vigne, situés au canton des Grélons, joignant au nord Dubois, au levant le chemin de St-Just à Méron, au midi Fontaine et au couchant Pierre Davy ;

Sur la mise à prix de soixante francs. 60 »

29<sup>e</sup> LOT.

Quinze ares 75 centiares de terre, situés sur la Dive, joignant au nord Guérineau, au levant le marais, au midi Joseph Fontaine et au couchant le chemin de St-Just à Méron ;

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs..... 250 »

30<sup>e</sup> LOT.

Vingt-sept ares 50 centiares de terre, au Champ-Gamichon, joignant au nord Guérineau, au levant le chemin de St-Just à Lançon, au midi Peltier et au couchant Rebeilleau ;

Sur la mise à prix de cinq cent cinquante francs. 550 »

31<sup>e</sup> LOT.

Onze ares 75 centiares de terre, situés aux Places, joignant au nord Guérineau, au levant le chemin de St-Just à Mollay, au midi Bertrand et au couchant un chemin ;

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs..... 250 »

32<sup>e</sup> LOT.

Vingt-huit ares 30 centiares de terre, aux Vigneaux, joignant au nord Guérineau, au levant Hobault et autres, au midi les héritiers Maslard et au couchant Rebeilleau ;

Sur la mise à prix de quatre cent cinquante francs..... 450 »

Commune de Méron.

33<sup>e</sup> LOT.

Quarante-quatre ares de terre, situés en Patouillet ou le Poirier-Roux, joignant au nord Grolleau, au levant Jean Richard, au midi Babin et au couchant le chemin de Saint-Just à Méron ;

Sur la mise à prix de six cents francs..... 600 »

Commune de Montreuil-Bellay.

34<sup>e</sup> ET DERNIER LOT.

Huit ares 80 centiares de vigne, situés au canton des Motelles, joignant au nord Poitevin et autres, au levant M. de Crozé, au midi Coudray, et au couchant le chemin ;

Sur la mise à prix de cent francs..... 100 »

Total des mises à prix. 13,845 »

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, le 14 juin 1871.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 14 juin 1871, folio case. Reçu un franc quinze centimes, dixième compris.

(000) Signé : ROBERT.

Saumur, imp. de P. GODET.